

Coulon, le 14 OCT. 2019

Monsieur Alain ROUSSET, Président
Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de Région
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex

Objet : Programme Régional Forêt et Bois Nouvelle Aquitaine
Dossier suivi par : G. Romi / S. Guiheneuf

Monsieur le Président

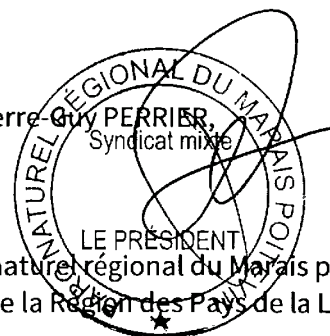
Vous avez transmis pour avis au Parc naturel régional du Marais poitevin par courrier du 12 août, le projet arrêté du Programme Régional Forêt Bois et je vous en remercie.

Après examen par la commission en charge des avis réglementaires, j'ai le plaisir de vous informer que le Parc naturel régional du Marais poitevin émet un avis favorable à ce programme. En effet, la contribution collective des Parcs qui vous a été transmise au moment de l'élaboration du programme, a bien été prise en compte pour ce qui concerne les spécificités du Marais poitevin.

Le Parc se tient à la disposition de la Région pour mettre en œuvre ce programme régional en particulier pour décliner les enjeux territoriaux liés aux peupliers et aux arbres têtards.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre-Guy PERRIER,
Syndicat mixte



Président du Parc naturel régional du Marais poitevin
Vice-président de la Région des Pays de la Loire